

## **REUNION « FINS DE CARRIERE » DU 21 NOVEMBRE 2008**

### **DECLARATION CGT**

A l'ouverture de cette réunion la CGT tient à faire un certain nombre de mises au point.

Le 20 octobre, DRHRS a engagé des négociations sur « LES FINS DE CARRIERES DES SALARIES DU CEA » contenant des propositions minimalistes et remettant en cause de nombreux acquis. Dès cette première réunion, la CGT a affirmé son désaccord profond avec le texte proposé par DRHRS. Avec les autres organisations syndicales elle a demandé un certain nombre de modifications de fond ainsi que le respect des engagements.

Le 6 novembre 2008 le « nouveau » texte de la direction ne tenait aucun compte des demandes syndicales.

La CGT a demandé le retrait de ce texte qu'elle considère comme inacceptable et devant le refus de DRHRS avec CFDT, CGT/FO et CFTC a claqué la porte des « négociations ».

Au passage la CGT se félicite de la coopération que nous avons su construire avec CFDT, CGT/FO et CFTC.

Le 17 novembre 2008, DRHRS, prenant en compte l'importance de la mobilisation du personnel sur différents centres, a déclaré son texte : « figé et mis de coté ».

Aujourd'hui 21 novembre 2008, la CGT est présente à la réunion. Il faut cependant que les choses soient claires : s'il est dans les intentions de DRHRS de remettre sous une forme ou sous une autre le contenu de son texte sur la table, les discussions qui reprennent aujourd'hui seront aussi brèves que les précédentes. Si tel était le cas, la CGT ferait appel à la mobilisation du personnel désormais sensibilisé sur les enjeux des discussions en cours.

Par ailleurs un certain nombre de précisions s'imposent :

La direction et les 6 organisations syndicales du CEA ont signé le 30 novembre 2006 un accord à durée indéterminée instaurant un dispositif de départ en retraite des salariés du CEA. Cet accord devient caduc le 1<sup>er</sup> janvier 2010 du fait de multiples remises en cause des droits à la retraite à 60 ans des gouvernements successifs et des dispositions législatives qu'ils ont initiées.

Ces dispositions sont prises au mépris de l'emploi et des conséquences qu'elles auront sur des organismes de recherche comme le CEA qui ont un besoin impératif d'embauches de jeunes. De plus par ces dispositions, les pouvoirs publics bafouent la liberté de négociation dans les entreprises.

Il n'y a aucune raison que le personnel en fasse les frais, il n'est pas acceptable que le CEA profite de l'occasion pour faire des économies sur le dos du personnel.

Les dispositions de départ en retraite résultant de l'accord s'appliquent à tous les salariés du CEA y compris ceux qui bénéficient, du fait de leurs conditions de travail, d'une Cessation Anticipée d'Activité.

Les nouvelles dispositions que nous devons établir et nous le répétons sans que le CEA cherche à faire des économies, doivent donc s'appliquer à tous. Dans ces conditions rien ne justifie de revoir les modalités de mise en retraite anticipée prévues par la NIG 119, notamment l'âge de référence du calcul de l'anticipation de 60 ans.

La CGT refusera catégoriquement de discuter de ce sujet. Le CEA a pris des engagements vis-à-vis des salariés, il doit les respecter.

De même la CGT considère comme inacceptable le chantage de DRHRS qui veut conditionner le renouvellement de la Convention de Travail à la signature d'un accord sur le dispositif de départ en retraite des salariés du CEA.

Enfin rien ne presse, l'accord Capron reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009, rien n'impose de conclure les discussions en 2008. Ceci dit si les propositions de la CGT sont retenues, nous pouvons rapidement parvenir à un accord dans le cadre de la Convention de Travail.

**Pour conclure nous réaffirmons que la meilleure solution serait la reconduction de la Convention de Travail en janvier 2009 et la révision des articles qui doivent l'être, notamment le dispositif de départ en retraite qui peut faire l'objet des premières discussions dans un cadre préservant les intérêts du personnel.**

**La CGT place ces discussions, en lien direct avec la Convention de Travail, sous le contrôle du personnel qui doit impérativement rester vigilant et prêt à se mobiliser.**